2023

Rapport annuel et états financiers



Conseil de quartier du Vieux-Bourg Assemblée générale annuelle 10/04/2024



TABLE DES MATIÈRES

1. MOT DU PRÉSIDENT	4
2.PRÉSENTATION DU CONSEIL DE QUARTIER	5
2.1 DESCRIPTION GÉNÉRALE D'UN CONSEIL DE QUARTIER	5
2.2 CONSEIL DE QUARTIER DU VIEUX-BOURG	5
2.3 MEMBRES DU CONSEIL DE QUARTIER	5
2.4 LIMITES TERRITORIALES DU QUARTIER	6
3. FONCTIONNEMENT DU CONSEIL DE QUARTIER	7
3.1 ASSEMBLÉES	7
3.2 ACTIVITÉS DES MEMBRES	8
3.3 DEMANDES DES CITOYENNES ET DES CITOYENS	9
4. TABLEAU DES RÉSOLUTIONS DU CONSEIL 2023	10
5. PLAN DE TRAVAIL POUR 2024	25
6. BILAN ET ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2023	25
ANNEXE A	26
ANNEXE B	28



1. MOT DU PRÉSIDENT

Première année complète, premier tour de roue, nous sommes enfin rôdés. 2023 fut une année bien remplie pour les membres du conseil de quartier. Notre apprentissage du fonctionnement d'un conseil de quartier nous a appris que nous devons être patients et conciliants. Nous comprenons mieux maintenant les délais et les études que la ville doit faire avant de prendre action. Nous avons dû aussi être plus réalistes dans nos projets, nous nous sommes rendu compte que le temps et l'énergie ne se multiplient pas. Soyez assurés toutefois que notre volonté d'améliorer la sécurité et la qualité de vie dans notre quartier demeure entière.

Le quartier du Vieux-Bourg est riche d'organismes et de citoyens engagés et conscientisés. Votre conseil de quartier est à l'image de celui-ci. Dix administratrices et administrateurs qui participent activement à la vie communautaire en donnant du temps, de l'énergie, des idées et aussi de l'écoute. Nous avons déposé cette année trente résolutions dans lesquelles nous demandons des informations, des actions, des interventions et des suivis aux instances municipales. Plusieurs de ces résolutions touchaient la sécurité routière. Grâce à celles-ci, à la suite d'évaluations, un feu prioritaire pour les piétons au coin de l'avenue Royale et Hugues-Pommier, ainsi que des panneaux Arrêt aux quatre coins de l'intersection Des Chutes et Odette-Pinard furent installés. Nous avons demandé à plusieurs reprises qu'une consultation publique soit mise en place pour la requalification de l'avenue Royale en rue conviviale. Nous avons enfin été entendus car cette consultation aura lieu en 2024. Nous participerons activement à cette démarche. Nous avons choisi les trois grandes priorités qui nous guideront tout au long de 2023 et 2024 soit la sécurité routière, que le quartier soit unique, vivant et animé, et favoriser la participation citoyenne. Ces priorités correspondent aux valeurs exprimées par les membres du conseil et reflètent aussi les demandes des citoyens qui ont participé à nos assemblées.

En terminant permettez-moi quelques remerciements,

Tout d'abord à nos deux conseillers municipaux, madame Isabelle Roy et monsieur Steven Mélançon pour leur présence active et non-partisane.

À madame Camille Esther Garon, pour son aide, ses suivis et ses conseils qui tout au long de l'année nous ont permis d'être plus efficaces.

Et en terminant aux membres du conseil. Merci pour votre engagement. Merci d'avoir à cœur votre quartier.

Éric Courtemanche Baril.

Président du conseil de quartier du Vieux-Bourg 2023



2.PRÉSENTATION DU CONSEIL DE QUARTIER

2.1 DESCRIPTION GÉNÉRALE D'UN CONSEIL DE QUARTIER

Le conseil de quartier est un organisme à but non lucratif créé à la demande des citoyennes et des citoyens d'un quartier et qui a pour but de les représenter. Interlocuteur privilégié de la Ville, le conseil de quartier a pour mission de permettre aux citoyennes et aux citoyens d'exprimer leurs opinions et leurs besoins concernant leur quartier, notamment en ce qui a trait à l'aménagement du territoire et des propriétés municipales, à la vie communautaire et à la sécurité publique. Dans un esprit de collaboration avec la Ville, le conseil de quartier émet des recommandations ou des avis sur des questions d'urbanisme ou diverses questions touchant le quartier, lesquelles lui sont soumises par une instance décisionnelle, tient des consultations publiques, transmet aux instances décisionnelles des avis sur toutes questions qu'il juge pertinentes et bonifie l'offre de services, la planification ou la mise en œuvre d'un projet municipal touchant le quartier.

2.2 CONSEIL DE QUARTIER DU VIEUX-BOURG

Le conseil de quartier du Vieux-Bourg se réunit habituellement le deuxième mercredi de chaque mois, sauf l'été. La population est invitée à participer aux rencontres du conseil de quartier en consultant le site internet de la Ville, sous la rubrique Participation citoyenne. D'autres moyens de communication sont aussi utilisés pour contacter la population, notamment, la distribution d'avis directement aux portes des personnes concernées par un projet lors de la tenue d'une consultation publique, de l'assemblée générale annuelle et d'autres événements spéciaux.

2.3 MEMBRES DU CONSEIL DE QUARTIER

Le conseil de quartier offre huit (8) postes électifs, quatre (4) femmes et quatre (4) hommes, accessibles exclusivement aux résidents du quartier. Ils sont tous élus par la population et leur mandat est d'une durée de deux (2) ans. Afin d'assurer une continuité, les mandats des membres ne se terminent pas la même année. Le conseil d'administration du conseil de quartier peut s'adjoindre jusqu'à trois (3) autres administrateurs cooptés pour des mandats d'un (1) an. Il est à noter que des changements seront mis en place lors de l'assemblé générale de 2024.



Voici la composition du conseil de quartier du Vieux-Bourg :

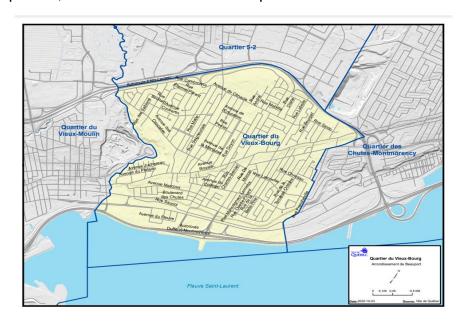
Nom	Titre	Fin du mandat
Éric Courtemanche Baril	Président	Avril 2025
Caroline Bergeron	Vice-présidente	Avril 2024
Monique Langevin	Secrétaire	Avril 2024
Guillaume Dufour	Trésorier	Avril 2024
Valérie Martel	Administratrice	Avril 2025
Émilie Roy	Administratrice	Avril 2025
Philippe Beauchamp	Administrateur	Avril 2025
Daniel Chouinard	Administrateur	Avril 2024
Vincent Tremblay-Boucher	Administratrice coopté	Avril 2024
Yvan Tessier	Administrateur coopté	Avril 2024

Madame Isabelle Roy, conseillère municipale du district de Robert-Giffard, et monsieur Stevens Mélançon, conseiller municipal du district de la Chute-Montmorency-Seigneurial, siègent aussi au conseil de quartier, mais sans droit de vote.

Madame Camille Esther Garon, conseillère en consultations publiques du service des relations citoyennes et des communications, a pour rôle d'assurer que les démarches amorcées par le conseil de quartier respectent les normes établies et de rapporter nos décisions auprès de l'administration municipale.

2.4 LIMITES TERRITORIALES DU QUARTIER

Le quartier du Vieux-Bourg est délimité au nord par l'autoroute Félix-Leclerc, à l'est par la rue Francheville, au sud par le fleuve St-Laurent et à l'ouest par la rivière Beauport. Et au cœur du quartier, le Site Patrimonial de Beauport le traverse.





3. FONCTIONNEMENT DU CONSEIL DE QUARTIER

3.1 ASSEMBLÉES

Le conseil de quartier du Vieux-Bourg a tenu dix (10) rencontres. Les assemblées ont eu lieu, sauf exception, dans la petite salle du centre Monseigneur-Laval.

Un procès-verbal est rédigé après chacune des séances. Il contient l'ordre du jour, les questions et commentaires du public, les suivis des divers dossiers, les résolutions, les interventions des conseillers municipaux, la correspondance et la trésorerie. Une fois adoptés, les procès-verbaux sont disponibles sur le site internet de la Ville de Québec.

Lors de nos assemblées, nous avons eu la chance de recevoir divers organismes et acteurs de la vie communautaire de notre quartier qui sont venus nous présenter leur organisme :

- Marché public de Beauport
- Le Pivot
- Croque Ton Quartier
- Regroupement des Gens d'Affaires de Beauport
- Résidents et Amis du Site Patrimonial de Beauport
- Présentation de la vidéo de l'école Freinet pour la sensibilisation à la sécurité routière

Ainsi que des présentations de la ville sur le projet de réfection de la rue Coubertin et celui du réaménagement du parc Monseigneur-Robert.

L'un des mandats du conseil de quartier est aussi de tenir les consultations publiques et les demandes d'opinions pour les projets de changements de zonage. Trois (3) consultations publiques et demandes d'opinions ont eu lieu en 2023 :

- Projet du 1145 Boulevard Des Chutes pour l'autorisation de la construction de 34 logements avec une hauteur maximale de 9 mètres. La demande a reçu une opinion favorable de l'ensemble des membres du conseil.
- Projet de modification des normes de lotissement et d'implantation dans le quartier du Vieux-Bourg. Les modifications avaient pour but d'augmenter les marges de recul latérales et la largeur minimum d'un lot. La demande a reçu une opinion favorable de l'ensemble des membres du conseil.
- Projet du restaurant le Batifol pour la construction d'une terrasse arrière. Le projet a reçu l'approbation de 6 membres du conseil et l'approbation de 2 membres du conseil avec un ajustement que cette autorisation soit seulement pour le lot du restaurant et non pour la zone.



3.2 ACTIVITÉS DES MEMBRES

Au cours de l'année 2023, les membres ont participé ou assisté à diverses formations, présentations et activités. Voici un bref survol des activités auxquelles nous avons participé et où nous avons représenté le conseil de quartier:

- Vision en itinérance
- Gestion des matières résiduelles
- Modifications des règlements de fonctionnement des conseils de quartier
- Assemblée générale annuelle du Pivot
- Forum Aménager la ville apaisée
- Table de Développement Local de Beauport
- Déjeuner rencontre des élus
- Conférence de presse de Vivre en Ville pour la reconfiguration de l'autoroute Dufferin-Montmorency en boulevard urbain
- Marche exploratoire sur la sécurité routière
- Initiation à l'urbanisme

Nous avons appuyé le mémoire du RASPB qui rappelle la situation actuelle du site patrimonial, ainsi que son positionnement concernant l'amélioration de la qualité de vie du milieu. Dans leur mémoire, ils interpellent la Ville de Québec pour qu'elle mandate un porteur du volet requalification de l'avenue Royale dans son organisation, afin de concerter les différents partenaires impliqués. Le RASPB souhaite s'assurer de leur participation et de leur contribution financière le moment venu.

Grâce au programme de sensibilisation à la sécurité routière 2023, nous avons collaboré avec l'école Freinet, en participant au financement de la création d'une vidéo pour sensibiliser les parents aux enjeux de sécurité aux abords de l'école. Nous avons déposé une demande de financement pour ce même programme pour l'année 2024, pour la production et la distribution d'affiches portant sur la vitesse excessive des véhicules motorisés dans les rues du guartier.

Cet automne nous avons présenté notre plan d'action pour 2023-2024 qui se résume en trois grandes priorités qui guideront les discussions et les actions du conseil de quartier et détermineront les sujets qui seront traités en priorité lors des séances publiques : Sécurité routière; Quartier unique, vivant et animé; Participation citoyenne. (voir annexe B)



3.3 DEMANDES DES CITOYENNES ET DES CITOYENS

Les demandes des citoyens peuvent nous être adressées par courriel, par le biais de notre page Facebook ou encore mieux pendant la période réservée aux questions et commentaires du public au cours de nos assemblées mensuelles. Lors de nos assemblées de 2023 les demandes des citoyennes et des citoyens ont concerné principalement la sécurité routière, la protection du patrimoine bâti et la requalification de l'avenue Royale. Nous avons aussi été interpellé à plusieurs reprises pour sensibiliser le RTC aux enjeux de sécurité, de propreté, d'entretien et d'intégration harmonieuse de leurs actifs sur l'avenue Royale.

4. TABLEAU DES RÉSOLUTIONS DU CONSEIL 2023

Numéro	Date	Résolutions
23-CA-01	14 janvier 2023	Précision à apporter à la Résolution 22-CA-07 concernant les signataires des effets bancaires du conseil de quartier du Vieux-Bourg
		Considérant que l'article 128 du règlement sur le fonctionnement des conseils de quartier stipule que les signataires des effets bancaires du conseil de quartier sont le président et/ou le trésorier et/ou le secrétaire, soit un équivalent de deux signataires sur trois.
		Sur proposition de M. Daniel Chouinard, appuyée par Mme Monique Langevin, il est résolu unanimement de nommer M. Éric Courtemanche-Baril, président, M. Guillaume Dufour, trésorier et Mme Émilie Roy, secrétaire, signataires des effets bancaires à compter du 9 novembre 2022.
23-CA-02	14 janvier 2023	Concernant un changement dans la composition du comité « Avenue Royale, rue conviviale »
		Considérant que Mme Caroline Bergeron laisse sa place dans le comité. Mme Monique Langevin et M. Guillaume Dufour se joignent au comité.
		Sur proposition de M. Philippe Beauchamp, appuyée par Daniel Chouinard, il est résolu unanimement que le comité sera formé de Mme Karina Painchaud, Mme Monique Langevin, M. Daniel Chamberland ainsi que M. Guillaume Dufour.
23-CA-03	8 février 2023	Concernant l'appui du CQVB aux démarches de révision des pratiques et du fonctionnement des conseils de quartier
		Considérant que nous sommes un nouveau Conseil de quartier, nous n'avons pas d'opinion défavorable.



		Le Conseil de quartier du Vieux-Bourg appuie les pistes d'actions proposées, mais émet les réserves indiquées dans les commentaires émis concernant les pistes d'actions du thème 3 « révision des règlements actuels ».
23-CA-04	8 mars 2023	 Considérant que le site patrimonial de Beauport se déploie sur 6 km sur l'avenue Royale depuis 1985 Considérant que seulement 325 mètres de cette avenue où les fils sont enfouis Considérant que les sites patrimoniaux du Québec sont prioritaires dans l'enfouissement des fils Considérant que les autres sites patrimoniaux de la ville de Québec ont la chance que les fils électriques soient enfouis sur l'ensemble de leur territoire Considérant la valeur historique de l'avenue Royale
		Sur proposition de M. Éric Courtemanche Baril, secondé M. Guillaume Dufour et approuvé à l'unanimité : le conseil de quartier du Vieux-Bourg demande à la ville de Québec de prévoir et d'effectuer obligatoirement et prioritairement l'enfouissement des fils électriques et du réseau câblé lors de travaux d'infrastructure majeur sur l'avenue Royale, sur l'ensemble du site patrimonial de Beauport; et de prévoir un programme d'aide financière aux propriétaires résidentiels et commerciaux.
23-CA-05	8 mars 2023	-Considérant le trafic de transit en augmentation à cette intersection et ce pour l'ensemble des directions -Considérant les différents types de déplacement à cette intersection (camion, autobus, voitures, cyclistes et piétons) -Considérant que cette intersection est fréquentée par de nombreux élèves de l'école Freinet -Considérant que deux commerces se trouvent à cette intersection (dépanneur/boucherie avec station-service et crèmerie) -Considérant la configuration particulière de cette intersection et des accès à ces commerces -Considérant la dangerosité pour l'ensemble des utilisateurs de cette intersection -Considérant que la sécurité routière est une priorité pour les membres du conseil de quartier.
		Sur proposition de M. Éric Courtemanche Baril, secondé par Mme Monique Langevin et adopté à l'unanimité :



		Le Conseil de quartier du Vieux-Bourg demande à la ville de Québec la mise en place d'un feu de circulation avec passage piéton prioritaire à l'intersection de l'avenue Royale et Labelle/ Odette Pinard et de revoir aussi les entrées et sorties donnant accès aux commerces pour la sécurité de tous.
23-CA-06	12 avril 2023	Considérant que cinq (5) dirigeants ont été élus lors de la 1 ^{re} assemblée générale du conseil de quartier du Vieux-Bourg, une mise à jour de la liste de ses administrateurs est nécessaire. Des propositions sont émises à cet effet : a) M. Philippe Beauchamp propose M. Éric Courtemanche-Baril comme président, secondé par M. Daniel Chouinard. M. Courtemanche-Baril accepte. b) Mme Émilie Roy propose Mme Caroline Bergeron comme vice-présidence, secondée par M. Guillaume Dufour. Mme Bergeron accepte. c) Sur proposition de M. Éric Courtemanche-Baril, secondé par M. Philippe Beauchamp, Mme Monique Langevin accepte le poste de secrétaire et signataire au compte bancaire. d) M. Guillaume Dufour accepte le poste de trésorier, sur proposition de Mme Caroline Bergeron, secondée par Mme Valérie Martel. Ces propositions individuelles sont toutes acceptées à l'unanimité.
23-CA-07	12 avril 2023	Considérant le bien-fondé du projet exprimé par le représentant de la Table de concertation vélo, le Conseil de quartier du Vieux-Bourg appuie ce projet et demande à la Ville de procéder à l'aménagement d'une piste cyclable dans l'axe nord-sud de la rue Labelle : de la rue du Cénacle jusqu'au boulevard des Chutes. Proposition faite par M. Philippe Beauchamp, appuyée par Mme Émilie Roy et adoptée à l'unanimité.
23-CA-08	12 avril 2023	Considérant la pertinence d'assurer la présence du conseil de quartier du Vieux-Bourg au « Forum Aménager la ville apaisée : pour des rues sécuritaires et conviviales partout au Québec » Considérant que des frais de participation sont exigés



		Sur proposition de M. Éric Courtemanche-Baril, secondé par Mme Caroline Bergeron, une somme de 200 \$ sera dégagée pour assurer la participation de Mme Valérie Martel à ce Forum. Proposition adoptée à l'unanimité.
23-CA-09	10 mai 2023	À l'instar des commentaires de M. Michael O'Neill en mars dernier sur le même sujet, Mme Émilie Roy demande que la Ville s'engage à sensibiliser la population –jeunes et moins jeunes—par une campagne de promotion et d'éducation pour rappeler les exigences réglementaires, et accorde une meilleure surveillance et contrôle du bruit émis par ces véhicules.
		La proposition de Mme Roy est secondée par M. Guillaume Dufour, et adoptée à l'unanimité.
23-CA-10	10 mai 2023	Le conseil de quartier demande d'obtenir une évaluation juste de l'état actuel et de la durée de vie potentielle des infrastructures souterraines pour le secteur Vieux-Bourg.
		La proposition de M. Éric Courtemanche-Baril est secondée par Mme Émilie Roy et approuvée à l'unanimité.
23-CA-11	14 juin 2023	Considérant la configuration accidentogène de l'autoroute Dufferin-Montmorency.
		-Considérant l'impact négatif environnemental et sur la qualité de l'airConsidérant que nous souhaitons pouvoir donner accès au fleuve aux citoyens de Beauport.
		-Considérant que la configuration actuelle ne répond à aucun besoin en matière de transportConsidérant la volonté populaire de se réapproprier les berges de BeauportConsidérant l'unanimité autour de ce projet, tant dans les milieux communautaires, d'affaires et politiques.
		Le Conseil de quartier du Vieux-Bourg appuie et participera, par la présence de son président, à la conférence de presse qui sera tenue le 15 juin par La Ruche Vanier, par Vivre En Ville et par Transport Viable pour réclamer au ministère des transports du Québec de reconfigurer les autoroutes Laurentien et Dufferin-Montmorency en boulevard urbain. Le communiqué de presse sera ajouté à cette résolution lors de sa publication.



		Proposition de M. Éric Courtemanche-Baril, secondé par M. Vincent Tremblay Bouchard; adoptée à l'unanimité
23-CA-12	14 juin 2023	Résolution pour une diffusion de l'information plus efficace concernant la qualité de l'eau du Vieux-Bourg. -Considérant que l'eau potable est utilisée par pratiquement tous les citoyens à tous les jours. -Considérant que l'eau potable est contaminée temporairement lorsque les canalisations sont ouvertes/perturbées pour des constructions ou des travaux. -Considérant que des problèmes de santé peuvent survenir lors de l'ingestion d'une eau potable contaminée. -Considérant que les méthodes de transmission de l'information concernant la contamination temporaire de l'eau potable ne sont pas adéquates car elle nécessite un suivi permanent de la situation.
		Le conseil de quartier du Vieux-Bourg demande à la ville de Québec de mettre en place un système de notification par sms ou courriel pour les citoyens désirant être informés des perturbations sur la qualité de l'eau. Le conseil demande également à la ville de Québec de faire parvenir par la poste un document informant les citoyens de la possibilité de s'inscrire à la liste d'alerte.
		La proposition de M. Vincent Tremblay Boucher est secondée par Mme Émilie Roy, et approuvée à l'unanimité
23-CA-13	14 juin 2023	-Considérant que la réponse obtenue de la Ville à la Résolution 23-CA-10, est jugée trop vague -Considérant que les propriétés situées entre la rue de l'Académie et la rue Duchesnay sont connectées aux canalisations sanitaires sous l'avenue Royale et/ou aux canalisations derrière les propriétés situées au sud de l'avenue Royale (ancien lit du ruisseau des écailles).
		Le conseil de quartier du Vieux-Bourg demande à la Ville de préciser si les infrastructures au sud de cette portion de l'avenue Royale seront abandonnées lorsqu'il y aura mise à niveau de celles directement sous la chaussée de l'avenue.
		Proposition de M. Daniel Chouinard, secondé par M. Philippe Beauchamp; adoptée à l'unanimité.



23-CA-14	13 septembre 2023	Résolution concernant le danger de l'intersection rue de la Morandière et avenue Voyer
	2023	 Considérant qu'il est difficile de voir correctement les véhicules ou cyclistes qui montent la rue de la Morandière lorsque l'on tourne à droite de l'avenue Royale pour aller sur l'avenue Voyer. Considérant qu'il y a souvent des camions qui livrent au dépanneur Y. Shen et qui obstruent la vue davantage sur la rue de la Morandière. Considérant que l'hiver, la vue est complètement obstruée par la neige. Considérant que les automobilistes ont tendance à accélérer dans une côte ascendante telle que la rue de la Morandière. Considérant que la ville possède divers moyens pour apaiser la circulation. Le conseil de quartier du Vieux-Bourg demande à la ville de Québec de mettre en place une mesure d'apaisement de la circulation sur la rue de la Morandière proche de l'intersection de l'avenue Voyer, ainsi qu'un miroir, afin de mitiger le risque inhérent du virage à droite de l'avenue Royale pour aller sur l'Avenue Voyer.
		Proposition de Vincent Tremblay-Boucher, secondé par Philippe Beauchamp et adopté à l'unanimité.
23-CA-15	13 septembre 2023	Concernant les mesures d'intervention à court et moyen termes en sécurité routière.
	2020	Considérant que le comportement des usagers de la route est grandement influencé par l'aménagement physique de celle-ci et par les mesures de contrôle qui sont appliquées.
		Considérant que plusieurs artères du quartier représenté par le Conseil du Vieux-Bourg ont été conçues pour un volume de trafic moindre avant l'expansion du développement résidentiel de l'ensemble de l'arrondissement de Beauport, et que certaines sans adaptation conséquentes sont devenues de facto des voies de transit pour passer d'un quartier à l'autre.
		Sur proposition de M. Daniel Chouinard, secondé par M. Guillaume Dufour, il est résolu unanimement de demander à la Ville de planifier un atelier d'information avec les membres du



		Conseil de quartier afin de lui présenter les différentes mesures physiques ou de contrôle dont elle dispose et qu'elle peut appliquer à court et moyen termes, dans l'attente de la requalification des artères problématiques au niveau de la sécurité routière.
23-CA-16	13 septembre 2023 Amendée le 24 octobre 2023	Assurance du nettoyage, de l'entretien et de la construction de poubelles et bacs de recyclage aux abribus du quartier Vieux-Bourg de Beauport - ATTENDU que les abribus dans le quartier Vieux-Bourg de Beauport à Québec sont des infrastructures essentielles pour les usagers des transports en commun, contribuant à leur confort et à leur sécurité; - ATTENDU que le maintien de la propreté et de l'hygiène aux abribus est crucial pour préserver la qualité de vie des résidents et la réputation du quartier; - CONSIDÉRANT que la gestion adéquate des déchets, y compris le recyclage, est une préoccupation environnementale majeure; - CONSIDÉRANT que les poubelles et bacs de recyclage aux abribus jouent un rôle crucial dans la gestion des déchets; Le Conseil de Quartier du Vieux-Bourg de Beauport à Québec, amende la présente résolution comme suit lors de la séance du 24 octobre 2023 : 1. Demande à la Ville de Québec et au Réseau de Transport de la Capitale (RTC) de mettre en place un plan systématique de nettoyage et d'entretien régulier des abribus dans le quartier Vieux-
		Bourg de Beauport. 2. Invite la Ville de Québec et le RTC à assurer la présence de poubelles et de bacs de recyclage adéquats à chaque abribus, en quantité suffisante pour répondre aux besoins des usagers et pour favoriser le tri sélectif des déchets. 3. Encourage le RTC à collaborer avec la Ville de Québec pour garantir que les abribus soient équipés de poubelles et de bacs de recyclage conformes aux normes environnementales en vigueur. 4. Demande la Ville de Québec et le RTC de tenir le Conseil de quartier informé des mesures prises pour assurer le nettoyage, l'entretien et la construction de poubelles et bacs de recyclage aux abribus, ainsi que de tout progrès dans ce domaine.



		Le Conseil de quartier du Vieux-Bourg de Beauport à Québec s'engage à transmettre cette résolution à la Ville de Québec et à travailler en partenariat pour améliorer la qualité de vie et la durabilité environnementale de notre quartier. Proposition de M. Philippe Beauchamp, secondé par M. Daniel Chouinard; adoptée à l'unanimité.
23-CA-17	13 septembre 2023	Assurer le respect du patrimoine architectural dans la construction et la rénovation des abribus sur l'Avenue Royale
		-Attendu que le Vieux-Bourg de Beauport à Québec est imprégné d'un riche patrimoine architectural, représentatif de son histoire et de son identité culturelle ;
		-Attendu que l'Avenue Royale est une voie de circulation majeure dans notre quartier, desservie par le Réseau de Transport de la Capitale (RTC);
		-Considérant que les abribus le long de l'Avenue Royale contribuent à l'expérience visuelle et au caractère esthétique de notre quartier ;
		-Considérant que la préservation du patrimoine architectural est d'une importance capitale pour maintenir l'authenticité et la valeur historique de notre quartier ;
		Le Conseil de quartier du Vieux-Bourg de Beauport à Québec, réuni en séance ce 13 septembre 2023 :
		1. Demande au Réseau de Transport de la Capitale (RTC) de prendre en compte les éléments architecturaux et historiques du Vieux-Bourg de Beauport lors de la construction et de la rénovation des abribus sur l'Avenue Royale.
		2. Encourage le RTC à collaborer étroitement avec les autorités locales, les architectes et les experts en patrimoine pour intégrer des éléments architecturaux compatibles avec le style et le caractère de notre quartier dans la conception des abribus.
		3. Invite le RTC à engager des consultations publiques afin de recueillir les opinions des résidents du Vieux-Bourg de Beauport et d'assurer une transparence dans le processus de construction et de rénovation des abribus.
		4. Demande au RTC de présenter des plans détaillés concernant l'esthétique, le matériau et la conception des abribus pour approbation avant le début des travaux.



		Le Conseil de quartier du Vieux-Bourg de Beauport à Québec s'engage à transmettre cette résolution à la Ville de Québec et à œuvrer ensemble pour préserver l'intégrité architecturale et culturelle de notre quartier. Proposition de Philippe Beauchamp, secondé par Vincent Tremblay-Boucher; adoptée à l'unanimité.
23-CA-18	13 septembre 2023	Assurer le respect de la vitesse routière des autobus sur l'Avenue Royale -Attendu que l'Avenue Royale à Beauport, Québec, est une artère importante desservie par le Réseau de Transport de la Capitale (RTC); -Attendu que les autobus du RTC circulent régulièrement sur l'Avenue Royale, contribuant ainsi à la mobilité des résidents; -Considérant que le respect de la vitesse routière est essentiel pour la sécurité des piétons, cyclistes, automobilistes et des usagers des transports en commun; -Considérant que les excès de vitesse des autobus peuvent constituer un danger pour la sécurité publique; Le Conseil de quartier du Vieux-Bourg de Beauport à Québec, réuni en séance ce [insérer la date de la réunion], résout unanimement ce qui suit: 1. Demande au Réseau de Transport de la Capitale (RTC) de prendre des mesures immédiates pour assurer le respect de la vitesse routière de ses autobus sur l'Avenue Royale à Beauport, Québec. 2. Encourage le RTC à mettre en place des dispositifs de surveillance, tels que des radars ou des limitateurs de vitesse, pour garantir que les autobus respectent les limites de vitesse en vigueur. 3. Sollicite une collaboration étroite entre le RTC, la Ville de Québec et les autorités locales pour garantir une mise en œuvre efficace de ces mesures. 4. Demande au RTC de tenir le Conseil de quartier informé des actions prises pour garantir le respect de la vitesse routière des autobus et des progrès réalisés dans ce domaine.
		Le Conseil de quartier du Vieux-Bourg de Beauport à Québec s'engage à transmettre cette résolution à la Ville de Québec et à travailler en partenariat pour assurer la sécurité de tous les usagers de l'Avenue Royale.



		Proposition de Philippe Beauchamp, secondé par Monique Langevin; adoptée à l'unanimité.
23-CA-19	13 septembre 2023	Concernant les préoccupations énoncées relativement aux arbres centenaires de toutes espèces
		-Considérant le manque d'accompagnement de la ville sur la santé des arbres; quant aux soins à leur apporter;
		-Considérant le manque d'information sur les meilleurs solutions et conseils pour les protéger des intempéries et autres caprices de la nature;
		Demande est adressée à la Ville de tenir une séance d'information avec des spécialistes en horticulture.
		Proposition de Monique Langevin, secondée par Valérie Martel; adoptée à l'unanimité.
23-CA-20	13 septembre 2023	Concernant le versement de la subvention de 3 000 \$ du Programme de soutien à la mobilisation, obtenue le 28 avril par le Conseil de quartier du Vieux-Bourg et destinée à la production d'un vidéo de sensibilisation pour le projet Sécurité routière et mobilité active à l'école Freinet du boulevard des Chutes.
		Considérant que la version finale de la vidéo du projet est disponible.
		Sur proposition de Daniel Chouinard, secondé par Guillaume Dufour, il est résolu unanimement d'autoriser le trésorier du Conseil à procéder au paiement des services de la firme PRODUCTIONS GABRIEL RANCOURT mandatée par le projet pour la réalisation de la vidéo.
23-CA-21	24 octobre 2023	Concernant le feu de circulation à l'intersection de la rue Hugues-Pommier et de l'avenue Royale
		-CONSIDÉRANT que dans ce secteur de l'avenue Royale il y a un important trafic de transit entre la rue Seigneuriale et le boulevard François-de-Laval afin de rejoindre l'autoroute Montmorency



		-CONSIDÉRANT la proximité de l'école secondaire Académie Sainte-Marie et qu'une grande partie de ce trafic coïncide avec les heures d'entrée et de sortie des classes.
		-CONSIDÉRANT que de nombreux élèves traversent soir et matin à cette intersection dont les feux de signalisation sont dépourvus d'appel de feux pour piétons
		SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST RÉSOLU unanimement de demander à la Ville de mettre à niveau le feu de circulation présent à l'intersection de la rue Hugues-Pommier et de l'avenue Royale pour y intégrer un appel pour piétons.
23-CA-22 24 octobre 2023 Concernant le triathlon Cap Challenge de Québec en juillet 2024		Concernant le triathlon Cap Challenge de Québec en juillet 2024
		ATTENDU QUE le quartier de Beauport, situé à proximité du Vieux-Port de Québec, est d'une grande importance pour maximiser les retombées économiques et la visibilité locale dans le cadre du triathlon Cap Challenge Québec ;
		ATTENDU QUE le premier Cap Challenge Québec, prévu les 20 et 21 juillet 2024, prévoit accueillir près de 2000 athlètes pour différentes épreuves de triathlon qui se dérouleront dans le secteur du Vieux-Port, notamment à proximité du bassin Louise, de l'autoroute Dufferin-Montmorency le long du fleuve Saint-Laurent, et aux abords de la rivière Saint-Charles ;
		ATTENDU QUE cet événement sportif régional sera affilié à la série Challenge Family, une organisation allemande qui déploie ses activités dans 27 pays ;
		Le Conseil de Quartier du Vieux Bourg de Beauport demande à la Ville de Québec :
		1. D'intégrer de manière significative le quartier de Beauport dans le parcours du triathlon Cap Challenge Québec, en tirant parti de ses sites emblématiques tels que le bassin Louise, le secteur du Vieux-Port et les abords du fleuve Saint-Laurent.
		2. De collaborer étroitement avec les organisateurs du triathlon pour assurer la sécurité des participants et des spectateurs tout en favorisant la promotion des attraits locaux.



		 De soutenir financièrement et logistiquement les initiatives visant à maximiser la participation des commerces, restaurants et attractions touristiques du quartier de Beauport dans cet événement. De travailler en étroite collaboration avec la communauté locale du Vieux Bourg de Beauport pour s'assurer que les résidents et les commerçants soient activement impliqués dans la planification et la mise en œuvre de ces actions. De considérer la possibilité, pour les prochaines éditions, d'inclure une compétition de 226 kilomètres, équivalant à un Ironman classique, en mettant en évidence le quartier de Beauport dans le parcours et en maintenant le cœur de la compétition dans le secteur de l'Agora du Port de Québec. Nous croyons fermement que cette démarche non seulement contribuera au rayonnement de
		Beauport mais aussi renforcera l'économie locale, offrant une opportunité unique de promouvoir notre patrimoine culturel et naturel dans le cadre du Cap Challenge Québec.
23-CA-23	24 octobre 2023	Concernant la dangerosité pour traverser le boulevard des Chutes, au niveau de la rue Marcoux
		CONSIDÉRANT la densité de la circulation et la vitesse des automobiles qui empruntent le boulevard des Chutes;
		CONSIDÉRANT le nombre important d'élèves qui doivent traverser cette intersection chaque jour pour se rendre à l'école;
		CONSIDÉRANT la dangerosité à cette intersection, et que seul un panneau d'arrêt est installé sur la rue Marcoux, de chaque côté du boulevard des Chutes.
		Le conseil de quartier du Vieux Bourg demande à la Ville de protéger les élèves et autres usagers de cette intersection en y instaurant un moyen de contrôle efficace pour ralentir la circulation et assurer une traverse plus sécuritaire.



		Proposition présentée par Mme Monique Langevin, secondée par M. Éric Courtemanche-Baril et approuvée à l'unanimité.
23-CA-24	24 octobre 2023	Concernant une demande pour la reconduction du programme de mobilisation à la sécurité routière de la Ville de Québec.
		CONSIDÉRANT QUE le <u>programme de mobilisation à la sécurité routière de la Ville de Québec</u> arrive bientôt à terme;
		CONSIDÉRANT QUE le programme de mobilisation à la sécurité routière de la Ville de Québec est spécifiquement dédié à la sensibilisation de la population sur le sujet de la sécurité routière;
		CONSIDÉRANT QUE la sensibilisation à la sécurité routière a une portée limitée sur le comportement des individus et dans le temps;
		CONSIDÉRANT QUE dans certains quartiers des besoins en aménagement urbain (éphémères et non-permanents) sont nécessaires;
		CONSIDÉRANT QUE les conseils de quartier ressentent le besoin d'agir efficacement et d'utiliser les subventions avec pertinence en ciblant des besoins spécifiques dans leur milieu;
		CONSIDÉRANT QUE les administrateurs des conseils de quartier de la Ville de Québec agissent à titre bénévole et ne disposent pas des capacités multidisciplinaires et du temps nécessaire à la mise en place d'activités dans le domaine de la sécurité routière et de l'aménagement urbain, un partenariat avec les services de la Ville de Québec devrait soutenir la réalisation de projets locaux;
		CONSIDÉRANT l'expertise développée par les administrateurs des conseils de quartier de la Ville de Québec dans de nombreuses activités et interventions organisées au cours des quatre dernières années de ce programme;
		CONSIDÉRANT QUE beaucoup de projets et d'interventions en relation à la sécurité routière sont encore nécessaires afin de diminuer les divers risques de la route;



IL EST RÉSOLU:

DE DEMANDER à la Ville de Québec de reconduire pour une autre période de quatre (4) années son programme de mobilisations à la sécurité routière;

DE PERMETTRE aux conseils de quartiers de déposer une demande de subvention en leur nom propre afin de leur permettre d'être porteur de mission en sécurité routière dans leur milieu, sans devoir identifier un ou des projets spécifiques au moment de cette demande.

D'AUGMENTER le montant de la subvention à 5 000,00 \$ par année;

DE PERMETTRE que les sommes non dépensées soient reconduites sur un ou des projets en sécurité routière lors des années subséquentes de ce programme;

DE PERMETTRE aux conseils de quartier de conserver les sommes non dépensées durant ce programme, et ce sans affecter le budget d'exploitation, autre subvention possible ou projet d'initiative, afin de pouvoir offrir d'autres activités ou interventions jugées nécessaires dans le domaine de la sécurité routière par les administrateurs;

D'ÉLARGIR la portée d'action de la subvention en permettant d'élaborer des plans d'aménagement urbain (modélisation de rue) en fonction des besoins, en partenariat avec la Ville de Québec et le milieu scolaire. L'objectif étant d'accélérer l'identification des secteurs problématiques pour l'implantation d'infrastructures légères (suivant la réglementation) pouvant, par exemple, réduire la vitesse des véhicules ou améliorer la sécurité des usagers.

DE POUVOIR bénéficier, lorsque possible, des installations, équipements et du personnel de la Ville de Québec, pour réaliser des événements ou activités de sensibilisation comme par exemple celles du conseil de quartier de Val-Bélair (angles morts des bus, camion et niveleuse).

Cette résolution est présentée avec le consentement unanime des membres du conseil d'administration du conseil de quartier du Vieux Bourg.



23-CA-25	24 octobre 2023	Concernant la requalification de l'avenue Royale que planifie la Ville de Québec (reconfiguration de l'artère et remplacement des infrastructures souterraines)		
		CONSIDÉRANT qu'il s'agit de travaux d'envergure qui impliquent dans leur réalisation plusieurs partenaires (Ville de Québec, Gouvernement du Québec, services d'utilités publiques : électricité, communication, gaz naturel, autres), qu'ils vont exiger un investissement public majeur et qu'une fois terminés le résultat va perdurer plusieurs décennies		
		CONSIDÉRANT que l'avenue Royale est l'artère principale du site patrimonial de Beauport		
		CONSIDÉRANT que dans plusieurs autres sites patrimoniaux au Québec, les fils aériens ont été enfouis.		
		SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST RÉSOLU unanimement de demander à la Ville de :		
		 clairement exprimer sa volonté d'inclure l'enfouissement des fils aériens au fur et à mesure que les différentes sections de l'avenue Royale seront requalifiées 		
		 de mandater un porteur dans son organisation afin de concerter les différents partenaires pour s'assurer de leur participation et de leur contribution financières pour la réalisation du projet. 		
23-CA-26	8-CA-26 8 novembre 2023 Concernant la transparence en lien avec le transport de matières dangere			
		Considérant les éléments contenus dans l'article intitulé "Secret absolu autour des matières dangereuses transportées par train à Québec", publié dans Le Soleil le 7 septembre 2023,		

dévoiler les matières dangereuses qui circulent sur les chemins de fer ;

dangereuses qui circulent par train;

informant la population que la Ville de Québec se conforme aux exigences du CN et refuse de

Considérant les règles fédérales qui permettent pourtant de rendre publique les matières



		Considérant qu'un chemin de fer circule au sein de plusieurs quartiers résidentiels densément peuplés dans la Cité-Limoilou et tout juste à proximité d'établissements d'enseignement tels qu'une école primaire, une école secondaire, un CÉGEP et un centre de formation professionnelle ; Sur proposition de Mme Monique Langevin, dûment appuyée par M. Daniel Chouinard, IL EST RÉSOLU QUE le conseil de quartier du Vieux-Bourg appuie le conseil d'administration du conseil de quartier de Lairet dans sa demande à la Ville de Québec de poursuivre les discussions avec le CN pour assurer une transparence et pour rendre publics les rapports annuels concernant les matières dangereuses qui circulent par train sur son territoire.
23-CA-27	8 novembre 2023	Concernant une bonification de l'affichage pour une meilleure sécurité routière Considérant le succès de l'initiative d'affichage du conseil de quartier Chutes-Montmorency pour ralentir la circulation. Considérant l'engouement des résidents du Vieux-Bourg qui nous ont fait parvenir de nombreuses demandes pour obtenir des affiches de la campagne faite par le conseil de quartier Chutes-Montmorency. Considérant que le quartier du Vieux-Bourg a encore plusieurs zones problématiques au niveau de la circulation des véhicules. Considérant que le conseil de quartier du Vieux-Bourg prendra en charge une campagne d'affichage adaptée aux préoccupations des citoyens du Vieux-Bourg. Le conseil de quartier du Vieux-Bourg demande à la Ville de Québec de participer au programme de sécurité routière et de recevoir les 3 000 \$ disponibles pour faire une campagne d'affichage afin de sensibiliser les utilisateurs du réseau routier. La proposition de M. Vincent Tremblay-Boucher est secondée par Mme Émilie Roy et adoptée à l'unanimité.
23-CA-28	8 novembre 2023	Concernant le paiement des dépenses encourues par Mme Émilie Roy, le 25 septembre 2023. Considérant la pertinence d'assurer la présence du conseil de quartier du Vieux-Bourg à la « Formation sur les résidus alimentaires: des sacs mauves à la biométhanisation » le 25 septembre 2023.



		Considérant que des frais ont été encourus dû au fait que la présentation a été écourtée.
		Sur proposition de M. Guillaume Dufour, secondé par M. Éric Courtemanche-Baril, une somme de 21 \$ sera dégagée pour rembourser le transport de retour de Mme Émilie Roy à cette formation. Proposition adoptée à l'unanimité.
23-CA-29	13 décembre 2023	L'avenue Royale
		Considérant la volonté de l'administration municipale de requalifier l'avenue Royale.
		Considérant que l'avenue Royale est une rue marchande à prioriser par l'exécutif de la ville de Québec.
		Considérant que l'avenue Royale est une artère ciblée dans le Plan Commerce de la ville de Québec par son programme de dynamisation des artères commerciales en périphérie.
		Considérant que la sécurité routière est l'une des priorités du conseil de quartier.
		Considérant les nombreuses demandes et commentaires des citoyens lors des rencontres du conseil de quartier sur la sécurité, la revalorisation et la sauvegarde du patrimoine de l'avenue Royale.
		Considérant que l'avenue Royale est au cœur du quartier du Vieux-Bourg et que nous pouvons affirmer qu'elle en est son âme.
		Considérant que l'avenue Royale est depuis 1964 nommée comme Site Patrimonial de Beauport.
		Nous demandons à la ville de Québec que dès le premier trimestre de 2024, soit tenue une vaste consultation publique sur l'avenir de l'avenue Royale dans une perspective d'en faire une rue conviviale. Cette consultation doit se faire entre autres par une séance d'échanges entre les divers services de la ville et les citoyens. Ceci est une demande unanime des administrateurs du conseil de quartier du Vieux-Bourg. La proposition de M. Éric Courtemanche-Baril est secondée par M. Vincent Tremblay-Boucher et approuvée à l'unanimité.



DU VIEUX-BOURG

23-CA-30	13 décembre 2023	Appui au mémoire du RASPB Par la présente résolution, le conseil de quartier appuie le mémoire du RASPB qui lui a été présenté lors de la rencontre du 13 décembre 2023. Les commentaires et les demandes contenus dans ce mémoire expriment parfaitement les valeurs et les priorités du conseil de quartier du Vieux-Bourg.
		Proposition présentée par M. Éric Courtemanche-Baril, secondée par Mme Monique Langevin et approuvée à l'unanimité.

5. PLAN DE TRAVAIL POUR 2024

Pour l'année 2024, en plus des demandes citoyennes, des demandes d'opinion et des dossiers ponctuels, nous voulons procéder à une vaste consultation publique sur l'avenir de l'avenue Royale dans la perspective d'en faire une rue conviviale. Cette consultation doit se faire entre autres par une séance d'échanges entre les divers services de la ville et les citoyens. Comme en 2023, nous voulons aussi être plus sensibilisés aux particularités et aux défis qui peuvent se retrouver dans les autres secteurs du quartier comme le secteur Everell, le boulevard Ste-Anne, l'autoroute Dufferin-Montmorency, la rue Seigneuriale et la rivière Beauport. Bien entendu, toutes nos actions et nos projets seront en phase avec le plan d'action dont nous nous sommes dotés.

6. BILAN ET ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2023

Les charges encourues durant l'exercice financier 2023, restent somme toute limitées.

Le bilan et les états financiers disponibles en annexe reflètent cette situation. (voir annexe A)



ANNEXE A

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2023

2023

Actif

Actif à court terme

Encaisse 2 257,00 \$

2 257,00 \$

Passif

Passif à court terme

Créditeurs 0 \$

Actif net

Non grevé d'affectation 0 \$

Grevé d'affectation



ÉTAT DES PRODUITS ET DES CHARGES ET DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 31 DÉCEMBRE 2023

Produits

Subvention Programme de mobilisation à la sécurité routière		
Subvention Ville de Québec	2 500 \$	
Total	5 500 \$	
Charges		
Programme de mobilisation à la sécurité routière (Freinet)	2 998 \$	
Formation	221 \$	
Frais bancaires	24 \$	
Total	2 543 \$	
Au nom du conseil de quartier :		
Guillaume Dufour, trésorier		

Éric Courtemanche Baril, président



ANNEXE B

Priorités 2023-2024 pour le conseil de quartier du Vieux-Bourg

Les membres du conseil de quartier du Vieux-Bourg se sont réunis à la fin du mois d'août et une seconde fois en septembre afin d'établir les priorités de l'année à venir pour le quartier. Un tour de table riche en idées et discussions a été réalisé. Pour ajouter au point de vue des administrateurs, les préoccupations adressées au conseil de quartier par l'entremise des correspondances ont aussi été prises en compte. Ces priorités guideront les actions et les discussions et détermineront les sujets qui seront traités en priorité lors des séances publiques. En voici les grandes lignes :

Sécurité routière :

Faire respecter les limites de vitesse dans le quartier.

Améliorer les comportements des usagers de la route.

Travailler avec la ville pour des aménagements adaptés au Vieux-Bourg.

S'assurer de l'état des installations pour les piétons, les vélos et les autres usagers de la route (trottoirs, rues, marquage au sol, disponibilité des feux pour piétons et des feux sonores, pistes cyclables...)

Développer les connaissances des membres sur les outils disponibles en matière d'aménagements sécuritaires.

Voir, avec un organisme tel que Vivre en ville, si une analyse du territoire pourrait être faite et en ressortir des solutions viables pour le quartier.

Avoir un milieu qui favorise le transport actif (piétons, vélos).

Mobilité nord-sud à développer dans le quartier.



Quartier unique, vivant et animé :

Miser sur le dynamisme des artères principales : L'avenue Royale en priorité et le boulevard Ste-Anne ensuite.

Mettre en valeur les attraits uniques du quartier et les faire rayonner : l'accès au fleuve, l'histoire et l'architecture, et autres à développer.

Appuyer les initiatives d'événements déjà existants sur le territoire et encourager la venue de nouveaux (ex : grands événements tel que des courses).

Communiquer davantage les atouts du quartier, les différents parcs, les restaurants, les activités...

Inciter les gens de l'extérieur du quartier à passer du temps dans le Vieux-Bourg.

Participation citoyenne:

Augmenter la participation citoyenne dans le quartier.

Établir une liste de partenaires du quartier (ex : écoles, garderies, entreprises...) et au-delà des limites du quartier (ex : autres conseils de quartier) et faire une liste de contacts à des fins de réseautage.

Impliquer les jeunes davantage.

Évaluer la possibilité de développer un plan de communication pour atteindre les différents objectifs énoncés.